

4

# LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

## UNE RETRAITE CONFORTABLE, À L'ABRI DES SOUCIS FINANCIERS

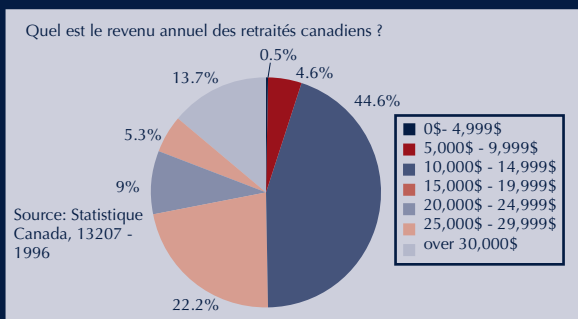


L'INSTITUT DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU CANADA

## UNE RETRAITE CONFORTABLE, À L'ABRI DES SOUCIS FINANCIERS

Bien que le Canada ait la chance de jouir d'un niveau de vie exceptionnel, bien des retraités doivent se résigner à réduire considérablement leur train de vie. Cela provient du fait que la plupart des gens n'ont pas eu la sagesse de bien préparer financièrement leur entrée dans le monde de «l'âge d'or».

Les fonds versés par les régimes d'État (en l'occurrence le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec) et des entreprises suffisent rarement à combler tous les besoins financiers à la retraite. Si l'on ajoute à cela la voracité du fisc et l'effet de l'inflation qui grugent considérablement leur pouvoir d'achat, on peut comprendre pourquoi tant de retraités doivent réduire leur train de vie et laisser leurs rêves au vestiaire.



Comme le révèle le diagramme, pour bon nombre de Canadiens, la retraite est souvent synonyme d'appauvrissement.

## DE COMBIEN AUREZ-VOUS BESOIN ET À QUELLES FINS ?

La plupart des Canadiens se demandent de combien d'argent ils auront besoin pour s'assurer une retraite confortable. En fait, il y a autant de réponses que d'individus puisque tout dépend des projets de chacun au moment de la retraite. Certaines personnes souhaitent voyager, d'autres laisser un

héritage à leurs enfants. Mais, quels que soient vos plans pour la retraite, il est important de discuter avec votre conseiller financier du montant que vous devrez économiser pour pouvoir profiter de votre retraite en toute quiétude.

## LE SECRET D'UNE RETRAITE SANS SOUCI

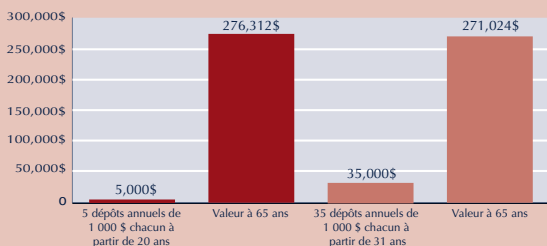
Le régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) procure une occasion exceptionnelle aux Canadiens et Canadiennes d'assurer leur aisance financière au moment de la retraite.

Élément quasi indispensable de la planification de la retraite, le REÉR est un régime enregistré destiné à recueillir vos épargnes ou placements en vue de la retraite. Près de la moitié des ménages canadiens possèdent au moins un REÉR. Ils prennent certainement conscience des avantages qu'il représente puisqu'ils possèdent plus de 300 milliards de dollars dans leurs comptes REÉR. En effet, le REÉR procure des avantages fiscaux indéniables : d'une part, les intérêts s'y accumulent annuellement à l'abri de l'impôt et d'autre part, chaque cotisation donne droit à une déduction fiscale. En outre, on peut posséder un ou plusieurs REÉR qu'on peut investir dans des certificats de placement garanti (CPG), des obligations ou encore des actions ou fonds communs de placement (FCP).

## LE TEMPS EST VOTRE PLUS PRÉCIEUX ATOUT

**L'une des meilleures façons de vous assurer une retraite confortable consiste à adopter une bonne planification. Plus vous commencez à économiser tôt en prévision de la retraite, même si vous ne versez que de petites sommes, 50 \$ par mois par exemple, plus votre placement pourra fructifier longtemps à l'abri de l'impôt. Comme on peut le constater au tableau de la page suivante, il est vraiment payant de commencer à économiser tôt en prévision de sa retraite.**

## Commencer à économiser tôt, c'est drôlement payant !



Taux de rendement annuel composé de 10 %

## DISPOSEZ-VOUS D'UN PLAN ?

Pour bien préparer quoi que ce soit, il est essentiel d'avoir un plan. L'élaboration d'un bon plan financier comporte cinq étapes. Il est recommandé de discuter avec votre conseiller financier de ces cinq étapes que voici :

- Établissez vos objectifs financiers
- Rassemblez tous les renseignements personnels pertinents
- Élaborez un plan financier
- Mettez en oeuvre le plan financier
- Assurez le suivi de votre plan financier

Votre plan doit notamment identifier toutes les sources possibles de revenu à la retraite. Il peut s'agir des prestations versées au titre de la Sécurité de la vieillesse, en vertu du RPC ou du RRQ, des régimes de retraite d'entreprise et des régimes de retraite individuels comme votre REÉR, par exemple.

## FRACTIONNEMENT DU REVENU

Il existe plusieurs moyens de réduire le fardeau fiscal de votre famille. L'une des stratégies les plus efficaces, le fractionnement du revenu, devrait faire partie de tout plan financier. Cette stratégie consiste à fractionner votre revenu entre les membres de votre famille afin de profiter d'économies d'impôt. Voici quelques techniques de fractionnement du revenu que vous pourriez songer à utiliser :

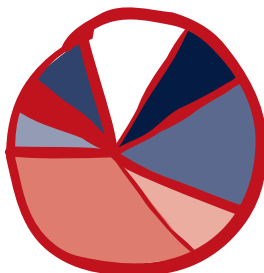
- versement de cotisations au REÉR du conjoint
- propriété conjointe d'avoirs financiers, d'une résidence ou, propriété par le conjoint qui a le «revenu le moins élevé»
- épargne du revenu brut du conjoint qui a le «revenu le moins élevé»

---

*Veillez examiner les deux scénarios présentés à la page 6.*

Dans le premier scénario, le revenu de retraite de M. Lepage comprend 50 000 \$ provenant du régime de retraite d'entreprise, des prestations versées au titre du RPC et de ses revenus de placement, ainsi que des paiements de 50 000 \$ tirés de son REÉR.

Dans le second scénario, le revenu de retraite de M. Lepage comprend 50 000 \$ provenant du régime de retraite d'entreprise, des prestations versées au titre du RPC et de ses revenus de placement. Pendant de nombreuses années, M. Lepage a cotisé à un REÉR de conjoint ce qui permet à son épouse de disposer d'un revenu de 50 000 \$ provenant du REÉR de conjoint.



### Scénario 1

PLANIFICATION DE LA RETRAITE SANS RECOURS AU FRACTIONNEMENT DU REVENU	M. LEPAGE	MME LEPAGE
Revenu annuel imposable	100,000\$	0\$
Taux moyens combinés des impôts fédéral et provincial	38%	
<b>IMPÔT À PAYER</b>	<b>38,273.10\$</b>	<b>0\$</b>

### Scénario 2

PLANIFICATION DE LA RETRAITE EN AYANT RECOURS AU FRACTIONNEMENT DU REVENU	M. LEPAGE	MME LEPAGE
Revenu annuel imposable	50,000\$	50,000\$
Taux moyens combinés des impôts fédéral et provincial	31 % pour l'ensemble de la famille	
<b>IMPÔT À PAYER</b>	<b>15,509.32\$</b>	<b>15,509.32\$</b>

\*On suppose une exemption personnelle de base

### ÉCONOMIE FISCALE ANNUELLE

38 273,10 \$ - 15 509,32 \$ - 15,509,32 \$ = 7 254,46\$

GRÂCE AU FRACTIONNEMENT DU REVENU !  
(il ne s'agit que d'un exemple)

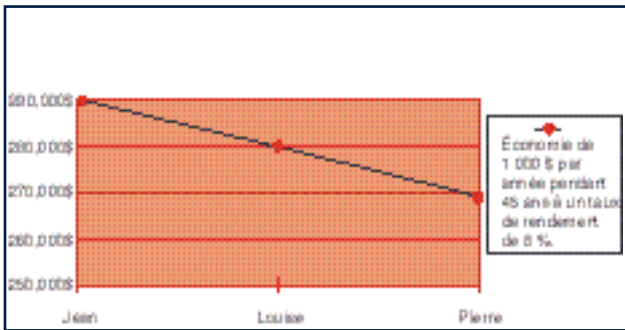
## POURQUOI SOUSCRIRE UN REÉR ?

Il est important de verser la cotisation maximale à votre REÉR pour deux raisons principales. Primo, cela vous permet de réduire votre revenu imposable et secundo, en investissant régulièrement et en laissant votre placement s'accumuler en franchise d'impôt, vous vous assurez une retraite plus confortable.

Chaque année, après avoir envoyé votre déclaration de revenus, vous recevez un document intitulé «Avis de cotisation». Cet avis vous indique le montant maximal que vous pouvez cotiser à votre REÉR et déduire de votre prochaine déclaration.

Une fois que vous avez commencé à cotiser régulièrement à votre REÉR, vous voudrez

certainement le faire fructifier au maximum. Nombre d'épargnants avaient l'habitude d'investir leur REER dans les CPG et les dépôts à terme mais le peu de rendement sur ces véhicules de placement les ont incités à changer leurs habitudes d'investissement. En effet, si vous ne prenez pas soin d'inclure dans votre REER certains placements axés sur la croissance, des fonds d'actions par exemple, vous pourriez avoir de la difficulté à atteindre vos objectifs financiers à long terme.



Le choix du moment de verser sa cotisation constitue un facteur clé pour maximiser le rendement de votre cotisation et accélérer la croissance de votre REÉR. Pour illustrer les avantages de cotiser à son REÉR tôt dans l'année, examinons le cas de Jean, de Louise et de Pierre dans l'exemple ci-dessous. Jean, Louise et Pierre ont tous trois choisi d'inclure des FCP dans leur REÉR et versent le même montant maximal admissible chaque année. Jean cotise au début de l'année d'imposition, Louise, chaque mois et Pierre, à la fin de l'année. Un rapide coup d'œil au tableau ci-dessus vous permettra de constater que bien que nos trois épargnants aient vu croître leur placement, Jean a une forte avance sur les deux autres. De toute évidence, c'est payant de cotiser tôt !

## **Les fonds communs de placement, synonymes de gestion professionnelle**

Le désir de maximiser la croissance de leur REÉR n'est pas la seule raison qui incite les Canadiens à opter pour les FCP. Ils savent qu'ils peuvent profiter en outre de l'expérience de professionnels chevronnés pour la gestion de leur épargne-retraite. Les gestionnaires de portefeuille et leurs équipes réagissent rapidement aux tendances du marché afin de maximiser la répartition de l'actif. Ils sont en mesure d'obtenir des rendements supérieurs à l'investisseur privé qui dispose rarement du savoir-faire et des ressources nécessaires pour flairer les bonnes occasions.

## **L'importance d'optimiser le contenu étranger**

Les épargnants peuvent détenir jusqu'à 20 % de leur REÉR en placements étrangers. Sachant à quel point il est important de diversifier ses placements, l'épargnant devrait toujours chercher à maximiser le contenu étranger de ses placements pour réduire les risques et améliorer le rendement de son portefeuille. Étant donné que le marché boursier canadien représente seulement 3 % de la capitalisation boursière mondiale, le fait d'investir uniquement au Canada peut faire rater d'excellentes occasions de revenu. Ainsi, bien des gens croient, à tort d'ailleurs, que ce sont les obligations canadiennes qui ont procuré le meilleur rendement depuis 1950. En fait, ce sont les actions américaines qui sont les championnes de la croissance depuis cette période. Ainsi, en limitant ses placements aux marchés internes, l'épargnant ne peut profiter de l'option de placement ayant procuré le meilleur rendement.



## Que deviendra votre REÉR à la retraite?

Quel que soit le moment où vous décidiez de prendre votre retraite, l'année au cours de laquelle vous atteignez 69 ans, vous devez obligatoirement transférer le contenu de votre REÉR dans un régime destiné à vous procurer un revenu de retraite. Les deux types de régimes les plus prisés par les futurs retraités sont le Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et les rentes.

Le FERR est la suite logique du REÉR sauf qu'au lieu de déposer de l'argent dans le régime, vous en retirez. Pour la plupart des Canadiens qui désirent s'assurer un revenu durant leur retraite, le FERR constitue la meilleure formule, car elle leur permet de retirer de petites sommes ou des plus grosses, selon les besoins de chacun. Notez que la première année d'un FERR, aucun retrait minimum n'est prévu. Par la suite, un retrait minimum est prévu mais aucun maximum.

La rente est une autre option mise à la disposition des futurs retraités. Une rente est un instrument financier qui permet de recevoir un revenu sous forme de versements réguliers, durant une période donnée. Vous utilisez vos placements REÉR pour souscrire une rente.

## TRAITEMENT FISCAL DES FERR ET DES RENTES

Le FERR ou la rente sont constitués du contenu du REÉR. Le revenu provenant d'une rente ou d'un FERR est assujéti à votre taux marginal d'imposition. Comme nous l'avons déjà mentionné, aucun retrait minimum n'est prévu pendant la première année d'un FERR. Si vous choisissez de ne pas effectuer de retrait au cours de la première année, vous pouvez reporter l'impôt à l'année suivante et laisser croître votre placement pendant une année supplémentaire. Une fois que vous commencez à effectuer des retraits dans le cadre d'un FERR, vous êtes assujéti à l'impôt qui est automatiquement prélevé par l'institution financière qui détient votre FERR.



# L'importance de la communication

Lorsque vous discutez avec votre conseiller financier, il importe de vous faire expliquer tous les termes que vous ne saisissez pas bien. Continuez de poser des questions jusqu'à ce que vous compreniez parfaitement ce dont il s'agit car après tout, c'est votre argent qui est en jeu !

## La prochaine étape

Pour obtenir plus de renseignements concernant la souscription de parts de FCP, les genres de fonds convenant à la planification des études ou de la retraite, nous vous invitons à lire les huit brochures qui composent cette série.

**Les parts de FCP sont offertes par voie de prospectus. Ce document, émis par le gestionnaire du fonds, contient d'importants renseignements au sujet du fonds, notamment sa description, ses objectifs de placement et les frais qui s'y rattachent. Il importe de lire attentivement le prospectus du fonds qui vous intéresse avant de prendre vos décisions de placement.**

L'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) est l'association professionnelle reconnue du secteur canadien des fonds communs de placement. Il regroupe les gestionnaires de fonds, les courtiers en fonds communs et les cabinets d'avocats et de comptables qui sont associés au commerce des fonds communs de placement.

### LE MANDAT DE L'IFIC :

---

- amener le grand public à mieux connaître et comprendre les fonds communs de placement ;
- offrir des cours destinés aux personnes qui désirent parfaire leurs connaissances dans le secteur des fonds communs de placement;
- organiser des ateliers et des conférences pour rehausser sans cesse le professionnalisme au sein du secteur des fonds communs de placement.

### VOICI LES AUTRES PUBLICATIONS OFFERTES DANS LE CADRE DE CETTE SÉRIE :

---

- 1 ANATOMIE D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT
- 2 L'ACHAT ET LA VENTE DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT
- 3 LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT  
L'ÉPARGNE-ÉTUDES PAR EXCELLENCE
- 4 LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT  
UNE RETRAITE CONFORTABLE, À L'ABRI DES SOUCIS  
FINANCIERS
- 5 LES FONDS D'OBLIGATIONS
- 6 LES FONDS HYPOTHÉCAIRES
- 7 LES FONDS D'ACTIONS
- 8 LES FONDS INTERNATIONAUX

Pour tout renseignement complémentaire au sujet des fonds communs de placement, veuillez composer le

*UNE GRACIEUSITÉ DE*

L'INSTITUT DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU CANADA  
151, RUE YONGE, 5E ÉTAGE TORONTO (ONTARIO) M5C 2W7  
1010, RUE SHERBROOKE O., STE 1800 MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 2R7

INTERNET: [WWW.IFIC.CA](http://WWW.IFIC.CA)

COURRIEL: [IFIC@IFIC.CA](mailto:IFIC@IFIC.CA)